Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260309-DEL_13DU090326-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2026

Année 2026 – N°2026-13

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 2 mars 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16
Nombre de conseillers municipaux présents : 13

13 Présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

3 Absents excusés : CHYRA Sarah, FÉON Joël, ROMMEIS Marie-Cécile

3 Procurations :

- JOEL FEON a donné procuration à Sébastien BAGUET
- SARAH CHYRA a donné procuration à DAVID BADIER
- MARIE CECILE ROMMEIS a donné procuration à SEBASTIEN MARCHAND

Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.

FINANCES – VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – ANNÉE 2026

Nomenclature : 7.2

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le vote des taux d'imposition pour 2026.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide :

- **DE MAINTENIR** les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026, comme suit :
  - → taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **38.83 %**
  - → taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **43.78 %**
  - → taxe d'habitation (TH) : **17.33 %**

- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

MAIRIE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON (Ille-et-Vilaine)